❖ Budget CCVT 2015

Lors de sa séance du 24 Mars 2015 le conseil communautaire a voté le budget primitif pour l'année 2015.

Ce projet de budget prend en compte :

- D'une part, les restrictions budgétaires imposées notamment par l'Etat avec la <u>baisse des dotations (DGF)</u>, <u>l'augmentation des charges (fonds de péréquation FPIC)</u> ou le transfert de charges comme la mise en place d'un service instructeur pour les autorisations d'urbanisme.
- D'autre part, la volonté des élus à vouloir <u>relancer la dynamique de la Communauté de Communes</u> afin de la conduire vers plus d'intégration de compétences et rattraper le retard pris ces dernières années, l'objectif étant d'augmenter le <u>Coefficient d'intégration fiscale</u> (le plus faible du département) et ainsi bénéficier d'aides plus importantes de l'Etat.
- Cette volonté des élus se manifeste sur l'année 2015 par un ensemble de travaux ou d'études préparatoires et en particulier :
- Reprise complète du système informatique avec mise en œuvre d'un serveur dédié afin de faciliter et d'optimiser le travail des agents (50 000 €)
- · Mise en place du service instructeur pour les autorisations d'urbanisme (25 000 € matériels et logiciel, plus coût salarial de l'agent embauché).
- Etude de l'aménagement ou de la construction d'un bâtiment administratif nécessaire pour améliorer les conditions de travail et faire face aux prises de compétences futures (50 000 € pour l'étude).
- Subvention pour développement de la fibre optique (118 000 €).
- Entretien des sentiers et schéma directeur (150 000€)
- RévisionduSCOT(50000€).
- · Etude du transfert de compétence eau et assainissement (55 000 €).
- Diagnostic organisationnel de la CCVT (10 000 €).
- Communication (15 000 €).
- Projet de territoire (50 000 €).
- · Renouvellement du Plan Pastoral Territorial, Espaces Valléens (20 000 € à la charge de la CCVT).
- Subvention aux associations (275 000 €).
- · Mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH et OPAH) (environ 100 000 €).
- · Soutien pour le maintien des gares routières (30 000 €).
- Soutien au chantier d'insertion, aux actions sociales ...

Le BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2015 s'est équilibré à :

- 4 865 816, 58 € pour la section fonctionnement
- 877 376, 63€ pour la section investissement.

Afin d'équilibrer ce budget, le conseil a souhaité garder sa capacité d'emprunt pour faire face à des investissements importants les années prochaines et faire porter l'effort (+ 70 %) sur la fiscalité enfixant ainsi les taux:

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés nonbâties
- Contribution foncière des entreprises
1,57 %
4,71 %
4,79 %
1,70 %

Le BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2015 POUR LA GESTION DES DECHETS s'équilibre à :

- 3 691 288,41 € pour la section fonctionnement
- 876 124,10 € pour la section investissement. Ce budget s'équilibre par la redevance payée par les contribuables en contrepartie du service.